

# LA SOBRIÉTÉ

# LUMINEUSE

RÉDUIRE L'ÉCLAIRAGE,  
UNE IDÉE LUMINEUSE !

Depuis les années 1990, la pollution lumineuse a presque doublé en France : l'éclairage public représente plus de 11 millions de points lumineux. Biodiversité, santé, énergie, coûts : les impacts de la pollution lumineuse sont connus, tout comme les leviers pour la réduire.

**Comment les collectivités peuvent-elles agir pour une sobriété lumineuse de leur territoire et pour le retour des étoiles ?**



## CHIFFRES CLÉS

**85% DU TERRITOIRE FRANÇAIS**

subit aujourd'hui la pression de la pollution lumineuse. (Nature France)

**40% DES COMMUNES MÉTROPOLITAINES**

éteignent certains éclairages une partie de la nuit<sup>1</sup>.

Potentiel de réduction de la consommation

**50 À 75%**

dans les communes de moins de 2000 habitant-es (Ademe, 2012)



## OBJECTIFS

Réduction de la pollution lumineuse :

**2050 → -58%**

## BON À SAVOIR

La réglementation contre la pollution lumineuse concerne les installations d'éclairage des domaines public et privé, et porte sur la temporalité, l'orientation, la couleur et la quantité de lumière (décret de 2011 et arrêté de 2018). Son respect est un enjeu majeur pour l'environnement et la maîtrise des émissions et des consommations.

## COMPRENDRE LE PROBLÈME

### >>> Des impacts sur la biodiversité

Les émissions de lumière artificielle effacent l'alternance jour/nuit, avec **des conséquences directes sur le métabolisme et le comportement des êtres vivants** : attraction ou répulsion des espèces, désorientation des migrateurs, modification des relations proie-prédateur, fragmentation des territoires, réduction des habitats, perturbation de la reproduction et du développement saisonnier des végétaux... La pollution lumineuse est une cause importante du déclin des insectes : on estime que 150 insectes meurent chaque nuit d'été sous chaque lampadaire.

### >>> Des effets néfastes sur la santé humaine

En corollaire de l'effacement de l'alternance jour/nuit, la lumière artificielle impacte la qualité du sommeil et joue conséquemment sur le stress et la concentration. Avec la multiplication des LEDs, écrans ou éclairages extérieurs, notre exposition à la lumière bleue est permanente, et ses implications préoccupantes : être exposé-e à la lumière bleue, même faiblement, se révèle toxique en affectant le métabolisme, les rythmes biologiques ou la physiologie oculaire<sup>2</sup>. En ce sens, la lumière artificielle est **un perturbateur endocrinien majeur**.

### >>> Un gaspillage énergétique facilement évitable

L'éclairage public représente **41% de la consommation d'électricité des collectivités**<sup>3</sup>, conséquence d'une tendance au sur-éclairage, avec des installations le plus souvent calées aux maxima réglementaires. Engager une démarche de sobriété lumineuse est plus que souhaitable en termes énergétiques et économiques pour les collectivités. Des mesures d'efficacité peuvent également être profitables : à l'échelle nationale, « le potentiel de rénovation de l'éclairage pourrait permettre d'économiser 25 TWh, ce qui représente l'équivalent de la consommation de deux villes comme Bordeaux et Marseille », assure François Darsy, du Syndicat de l'éclairage<sup>4</sup>.

Les collectivités ont l'ensemble des leviers en faveur de la sobriété lumineuse à leur disposition : en premier lieu, celui de la compétence "éclairage public" et celui du pouvoir de police sur les installations du domaine privé. D'autres leviers s'appuient sur le cadre réglementaire de l'arrêté de 2018. En définissant **des maxima (garde-fous) qui n'ont pas vocation à être atteints** ou approchés, chacune de ses prescriptions est un axe de maîtrise de la pollution lumineuse. Sans se substituer aux points précédents, une réflexion sur **les continuités écologiques et la trame noire** est également à mener à l'échelle de la collectivité pour répondre à l'objectif de la Stratégie nationale biodiversité 2030.

NOTES : 1. [Rénover l'éclairage extérieur](#), Ademe, 2021.

2. [Avis relatif aux effets sur la santé humaine et sur l'environnement des systèmes utilisant des LED](#), Anses, 2019.

3. [Éclairage public : un gisement d'économies d'énergie](#), Ademe, 2020.

4. « [Des nuits sans lumière : ces villes qui coupent l'éclairage public](#) », Reporterre, 15 oct. 2022.

Voir aussi : [Pollution lumineuse et santé publique](#), Académie de médecine, 2021.

# AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

## >>> Réaliser un diagnostic d'éclairage sur son territoire

Les communes peuvent s'engager dans le diagnostic environnemental de leurs installations d'éclairage. L'objectif est d'identifier les secteurs impactant la biodiversité, ceux en sur-éclairage, voire non conformes à la réglementation, de proposer des solutions combinant enjeux sociaux et environnementaux et de préciser les cibles environnementales des installations en projet. Une analyse des besoins menée avec la population peut également s'inscrire dans ce diagnostic, afin d'identifier les potentiels de réduction de l'éclairage (horaires, lieux...). Cette démarche peut s'accompagner d'une information à la population et aux acteurs socio-économiques, qui associent souvent à tort lumière et sécurité. [En savoir plus](#)

## >>> Respecter et faire respecter la réglementation sur les éclairages

La mairie est garante du respect de la réglementation pour les éclairages dont elle a la responsabilité. Elle détient aussi le pouvoir de police en matière d'application de la réglementation sur le domaine privé. Celle-ci comporte des prescriptions d'obligation d'extinction (bâtiments, zones d'activité, vitrines, parkings, enseignes, etc.) : les publicités lumineuses, par exemple, doivent être éteintes entre 1h et 6h du matin, et les vitrines entre 1h et 7h (ou jusqu'à 1h après la fermeture et 1h avant l'ouverture selon les horaires d'activité). La ou le maire s'attachera à sensibiliser les acteurs socio-économiques du territoire au respect des prescriptions techniques et de temporalité, et pourra le cas échéant recourir à un arrêté de mise en demeure. [En savoir plus](#)

## >>> Définir et mettre en place la trame noire sur le territoire

La trame noire vise à identifier des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) obscures, mais aussi les obstacles lumineux et les espaces éclairés ainsi rendus inaccessibles à certaines espèces pour accomplir leur cycle de vie. Des actions sont ensuite menées pour préserver les espaces obscurs et supprimer l'éclairage des espaces nécessaires aux espèces impactées et les obstacles lumineux identifiés. [En savoir plus](#)



### ARGENTAN

L'intercommunalité d'Argentan a mis en place l'**extinction nocturne de 23h30 à 5h30**, une démarche bien acceptée par la population et qui a permis une économie de 100 000 euros par an. Associée à des mesures d'efficacité (LED), les factures d'éclairage sont divisées par deux. [En savoir plus](#)



### GATINAIS FRANÇAIS

Un courrier a été adressé aux 70 communes membres, rappelant la nécessité de **faire appliquer la réglementation** sur les installations d'éclairage extérieur du domaine privé. 67 pratiquent une extinction partielle de cinq à huit heures par nuit et 36 se sont engagées à une extinction totale en été. [En savoir plus](#)



### GRENOBLE

La métropole s'est engagée dans une démarche **Trame noire**, notamment avec FNE Isère. En 2018, un diagnostic sur les corridors écologiques a permis de cartographier plus de 1000 points lumineux et de proposer des pistes d'amélioration aux communes. [En savoir plus](#)

## BÉNÉFICES



- ✓ Économies d'énergie, bénéfiques sur le plan environnemental comme sur le plan économique
- ✓ Améliorations en termes de santé publique en réduisant l'exposition des populations à la lumière artificielle
- ✓ Préservation de la biodiversité et des corridors écologiques (trame noire)
- ✓ Préservation de l'accès au ciel étoilé pour toutes et tous
- ✓ Respect de l'alternance jour/nuit, nécessaire au cycle de vie de nombreuses espèces (y compris humaine)

Rédaction : Pierre Brunet, Julie Durand et Maxime Paquin

Mise en page : les-delo.com

Projet réalisé avec le soutien financier de l'Ademe  
Photo de Jan Huber, Unsplash.

**RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS  
ET DES RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES  
SUR NOTRE SITE [FNE.ASSO.FR](https://www.fne.asso.fr)  
OU EN FLASHANT LE QR CODE.**

